

SÉCUflex.org



Une  
SÉCURITÉ SOCIALE  
Plus flexi**ble**

Pages 2 à 6 : *Le projet du gouvernement  
pour une modernisation des CONGÉS*

En exclusivité, le communiqué de presse du gouvernement :

# La flexibilité au cœur de la modernisation des congés

**Les vacances annuelles ont 80 ans. Un bel âge pour moderniser ce qui a, sans aucun doute, constitué une avancée majeure pour l'ensemble de la population au XX<sup>e</sup> siècle. Le gouvernement lance une vaste réforme des congés appelée SécuFlex et a présenté à la presse les grandes lignes de cette innovation.**

Tout projet, aussi beau et généreux soit-il n'est pas éternel pour autant. Pour le gouvernement, il s'agit de répondre aux défis d'aujourd'hui et donc de réformer en profondeur le système des congés, mais aussi celui de la sécurité sociale dans son ensemble.

## UNE RÉFORME AMBITIEUSE

Le nouveau système de protection sociale s'appuiera essentiellement sur un modèle d'assurances individuelles privées. Le gouvernement travaille sur la finalisation du modèle qui sera proposé, pour l'ensemble des branches de la sécurité sociale dès 2018.

D'ici là, la réforme du système de vacances annuelles permettra déjà de tester une série d'éléments.

Plutôt que l'addition de petites modifications qui ne répondent pas aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle, le gouvernement a fait le choix d'une réforme ambitieuse, d'un véritable changement de cap qui ancre le nouveau système dans le XX<sup>e</sup> siècle.

Le gouvernement ne s'arrêtera pas au milieu du gué. Les réformes se poursuivront dans tous les secteurs de la sécurité sociale. Les deux éléments majeurs qui marqueront la rupture avec le modèle du passé étant sans aucun doute la responsabilisation et la privatisation.

## RESPONSABILISER

Dans la foulée de l'activation des chô-

meurs ou de la remise au travail des malades de longue durée, il s'agira de stimuler la personne concernée afin qu'elle prenne sa vie en mains et fasse des choix favorables à sa santé et à sa famille. S'il ne s'agit pas de pénaliser les personnes qui, de par la nature de leur travail, sont plus enclines que d'autres à connaître des périodes de maladie et de chômage, il s'agira par contre de le faire à l'encontre de comportements individuels qui pourraient provoquer ce type de situation. Fumeurs et alcooliques, par exemple, devront s'acquitter de cotisations plus importantes.

## PRIVATISER

La privatisation enfin permettra d'importantes économies à l'Etat qui ne devra plus soutenir financièrement les mutualités et les syndicats pour les services qu'ils rendent.

Le secteur privé, jouant pleinement la concurrence, pourra offrir des revenus de remplacement différenciés en fonction du type de cotisation choisie. En ce sens, le premier pilier de pension sera supprimé au profit du deuxième et du troisième.

La modernisation du système de « congés payés » présenté ci-contre préfigure ainsi de profonds changements dans une nouvelle conception du travail et de la protection sociale ancrée dans les défis de l'économie et la société du XXI<sup>e</sup> siècle.

## ACHETEZ VOS CONGÉS !

### INDIVIDUALISER

Chaque travailleur employé à temps plein disposera, chaque année, de 12 jours de vacances annuelles (V.A.) payés par l'employeur. Il sera cependant possible d'acheter des jours de vacances complémentaires (V.C.). Tout travailleur pourra atteindre un maximum de 50 jours de congés. Rendez-vous sur [www.secuflex.be](http://www.secuflex.be) Aujourd'hui, en effet, le besoin de vacances peut varier fortement d'une personne à l'autre. Si on ajoute à ces 50 journées les jours fériés, les week-ends, les ponts et tout autre motif, le nombre de jours non travaillés peut représenter la moitié d'une année. Par contre, pour les personnes qui souhaitent travailler plus et donc gagner plus, les 12 jours seront suffisants.

### FLEXIBILISER

La flexibilité est au cœur de ce projet car elle est la seule qui permette de répondre de façon ambitieuse aux évolutions de notre société. Dans ce nouveau système, tout le monde est gagnant. Le travailleur pourra moduler ses congés selon son mode de vie et ses besoins familiaux. De plus, la personne qui ne prend que ses 12 jours de congés annuels aura, pour les journées travaillées, une déduction fiscale rendant son choix « neutre ». Quant à la personne qui choisira d'acheter jusqu'à 50 jours de congés, elle bénéficiera d'une réduction d'impôts.

L'entreprise est gagnante car elle ne financera plus, de façon obligatoire, que 12 jours de congés légaux par an. Elle pourra récompenser les travailleurs méritants en prenant, à sa charge, la totalité ou une partie des jours supplémentaires que ses travailleurs souhaitent s'octroyer.

L'Etat aussi bénéficiera de retombées positives. En effet, le produit de l'achat de journées par les travailleurs sera réparti comme suit : 40% retournera à l'employeur, 40% à l'Etat alors que les 20% restants serviront à couvrir les frais d'administration et de gestion par le Bureau d'études Flexible Institute.



## TESTEZ VOTRE PERSONNALITÉ

### Plage, sandales et... cauchemar !

*Cette nuit, je me suis réveillé tout en sueur. C'était un de ces cauchemars proche du réel où tu cherches en vain la porte de sortie. Plus tu t'en rapproches, plus elle s'éloigne... Il faut que je vous raconte, je pense que cela m'aidera à en sortir !*

*Assis sur la plage avec un verre de mojito à ma gauche, quelques olives à ma droite et entre les mains le 3<sup>e</sup> tome de la BD Sambre « Liberté, liberté... ». Un vrai rêve quoi ! Le léger ressac de la mer titille mes oreilles pendant que la houle caresse mes cheveux. Tous les éléments sont réunis pour passer une journée paisible, les pieds en éventail. Sauf que, et c'est à partir de là que ça dérape, je vois apparaître de grosses chaussettes noires sous mes sandales ! Pourtant mes enfants m'avaient formellement interdit d'en porter. C'était la condition non négociable pour encore venir en vacances en famille. Paraît que c'est ringard ? D'ailleurs où sont mes enfants ? Je ne les vois plus. Bref tour d'horizon. Les voilà ! Ils jouent avec les enfants de la famille Regering. Cela ne me plaît pas trop mais restons zen, on est en vacances ! Faudra que je vous raconte ma rencontre avec eux...*

*Deux gendarmes me font soudainement face, et l'un regarde mes pieds.*

*- Vos papiers monsieur !*

*Je demande des explications.*

*- Un arrêté municipal interdit le port de chaussettes sous sandales. C'est d'un mauvais goût et cela fait fuir le touriste. Retirez-les !*

*Évidemment, je refuse et résiste. Me voilà rapidement menotté et amené au commissariat. Là, on me demande de remplir un questionnaire (voir ci-contre) pour pouvoir sortir. Certaines propositions me semblent irréelles...*

*Mon réveil sonne, l'angoisse m'envahit : cauchemar ou réalité ? Et si jamais un jour la réalité dépassait la fiction ?*

Laurent Quoibion

**Ton collègue a deux jours de congé et veut les céder :**

- ★ Tu lui dis qu'il est le plus beau et le plus compétent pour les avoir gratos. Et ensuite tu les revendas au prix fort !
- Tu veux bien les lui acheter au prix officiel. Ce serait mieux si en plus il pouvait venir tondre ta pelouse et rentrer du bois...
- Tu lui dis de les garder et tu l'invites à venir repeindre la buvette du foot.

**Tu as trois jours de congé en trop :**

- Tu les mets aux enchères sur la plateforme Secuflex. C'est un chouette outil très intéressant. Tu participeras ainsi à la modernisation de la société.
- ★ Tu les donnes à ton patron en échange d'une prime ou tu les proposes à ta jolie ou à ton beau collègue en échange de...
- Tu les prends de toute façon !

**Tu as été malade pendant deux mois cette année :**

- ★ Tu laisses tomber un mois de congé en compensation. Ca fera plaisir aux actionnaires !
- Tu revends tes congés à ton collègue car ton hospitalisation t'a coûté trop cher.
- Tu décides de les reporter à l'année suivante car tu y as droit.

**Une grosse commande arrive début juillet :**

- Tu pars en vacances quand même et ton patron t'en veut !
- ★ Tu annules tes vacances et, avec la prime, tu proposes un hôtel au lieu du camping à ta famille qui part sans toi.
- De toute façon, tu n'oses plus prendre congé à l'avance pour être bien vu.

**Tes enfants sont malades :**

- ★ Tu donnes 50€ à ta voisine pour qu'elle aille chez le médecin avec eux car le boulot ça n'attend pas !
- Ta femme n'a qu'à épuiser ses jours de congés... Après tout, elle gagne moins !
- Les cimetières sont remplis de gens qui se croyaient irremplaçables ! Tu restes à la maison.

**Vous avez une majorité de ★.** Vous êtes un excellent élément et vous irez loin dans la vie ! Vous avez parfaitement intégré les valeurs du néolibéralisme. Après moi les mouches ! Telle est votre devise. A moins que ce soit Fric, Fric, Fric ! Vous manipulez les gens à souhait, vous êtes insensible et licencié est un challenge excitant pour vous... Alors votre profil nous intéresse : Vous êtes immédiatement libéré du commissariat !

**Vous avez une majorité de ●.** Ressaisissez-vous, il est encore temps. Choisissez votre camp ! Pour vous aider, nous vous proposons un parcours d'intégration aux valeurs néolibérales. Privatisation des entreprises publiques, libre circulation des capitaux et déréglementation n'auront plus de secrets pour vous ! Trois mois en centre fermé avec des coachs réputés pour une somme qui doit rester secrète. Un bon conseil : Retirez vos chaussettes avant d'y entrer !

**Vous avez une majorité de ■.** Il y a en vous des germes de résistance. Vous n'avez pas d'avenir professionnel chez nous. Mieux vaut que vous soyez en vacances toute l'année. Vous êtes sur une pente glissante qui vous emmène vers les bas-fonds de la médiocrité. Profiteur ! Fainéant ! Vous osez encore croire à la solidarité et au geste gratuit, mais c'est ringard ! Ridiculisez-vous en gardant vos chaussettes, c'est votre problème. Nous, on vous vire !

# "L'ASSURANCE SOCIALE, ÇA DOIT SE MÉRITER"

La modernisation des congés est le premier pas d'une révolution copernicienne dans le domaine de la sécurité sociale. Fini l'Etat-Providence et l'éloge de la paresse, place à la flexibilité, à l'esprit d'initiative et à la liberté d'entreprendre. Rencontre exclusive avec Philippe Du Verger, General manager du Bureau d'études "Flexible Institute", qui été chargé par le ministre de l'Emploi Sirk Stepeer de concevoir la réforme des congés.

■ **Contrastes : Le gouvernement a décidé de moderniser le système des congés à partir de janvier 2017, en permettant aux travailleurs d'avoir jusque 50 jours de congés. En tant que directeur du bureau d'études qui a conçu cette réforme, pouvez-vous nous présenter ses avantages dans le contexte actuel ?**

□ **Philippe Du Verger :** Le régime des congés payés a 80 ans en 2016. Il est grand temps de le renouveler. Typiquement, ce régime des congés - et d'ailleurs toute la sécurité sociale - est une idée du 20<sup>e</sup> siècle. Il faut aller de l'avant. Je dirais même que dans l'ensemble du système complexe et lourd de sécurité sociale, le régime des congés est le plus regrettable, car il a donné l'idée aux gens qu'on peut être payé pour ne rien faire. C'est profondément immoral : Personne ne peut accepter que les gens soient payés pour aller à la plage ou pour rester chez eux à tourner en rond ou à regarder la TV.

Le second argument que je mettrais en avant, c'est qu'aujourd'hui, on est dans un monde où les gens aiment la liberté et veulent qu'on respecte leurs choix. Le système que nous avons conçu fait en sorte que qui veut travailler tout le temps et gagner davantage a la possibilité de le faire.

Et celui qui préfère avoir jusqu'à 50 jours de congés est libre de les prendre. Il perdra une partie de ses revenus, mais c'est sa liberté. Je n'ai malheureusement pas pu intervenir dans la décision finale du gouvernement, mais en ma qualité de directeur du *Flexible Institute*, je tiens à vous dire que j'aurais même poussé la



© Equipes Populaires

mesure jusqu'à mettre le nombre de jours de congés à zéro. Mais les contraintes politiques et les gesticulations syndicales nous ont obligés à élaborer le plan sur base de 12 jours de congés.

Nous pensons que les gens préfèrent choisir librement que d'être encombrés par des centaines de règlements et de conventions qui freinent l'autonomie et la liberté. Chaque individu doit faire ce qu'il a envie de faire.

■ **Dans cet esprit, n'y aurait-il pas lieu de réformer en profondeur la sécurité sociale dans son ensemble ?**

□ Oui, bien sûr ! J'espère que cette flexibilisation et individualisation des congés payés entrera dans l'histoire du 21<sup>e</sup> siècle comme le premier pas d'une réforme profonde du système de sécurité sociale. Pourquoi ?

Première chose : tout le monde sait que les entreprises privées sont plus efficaces que les services publics. Il faudrait donc confier la totalité de la gestion de la sécurité sociale à des entreprises privées. En matière de pension, par exemple, en supprimant les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers de pension pour permettre à chacun de souscrire des assurances-vie et des épargnes-pensions privées à la carte, selon ses besoins, ses moyens et ses envies.

La start-up qui a conçu la plateforme en ligne pour acheter ses jours de congé (NDLR : [www.secuflex.org](http://www.secuflex.org)) sera dès 2018 capable de proposer pour les soins de santé, les pensions, les acci-



dents de travail, des régimes privés efficaces et compétitifs. L'Etat lancera donc sur le marché des appels d'offre pour les sociétés qui veulent contribuer à la réforme en profondeur de la sécurité sociale, qui sera entièrement privatisée.

**■ Cela permettrait d'alléger fortement le coût du travail en supprimant toutes les cotisations patronales ?**

Bien entendu ! L'objectif de la Belgique est d'être compétitive, c'est-à-dire d'être moins chère que les voisins en termes de coût salarial. Il faut que les travailleurs belges coûtent moins cher pour que les entreprises et leurs actionnaires augmentent leurs bénéfices et qu'elles aient à nouveau envie de s'installer chez nous.

Par ailleurs, la philosophie de la sécurité sociale doit changer. Au 20<sup>e</sup> siècle et jusqu'à aujourd'hui, les travailleurs cotisent pour les autres. Cela signifie que celui qui est plus productif, plus rentable, qui n'est jamais malade, et qui peut-être a choisi de ne pas avoir d'enfant, cotise pour des gens qui sont malades, qui ont des enfants, qui ont eu un accident de travail. Sans compter les chômeurs dont, il faut bien le dire, la majorité d'entre eux sont tout simplement des fainéants puisque l'expérience montre que celui qui veut travailler trouve un job.

Nous sommes donc sur le chemin d'une sécurité sociale individualisée, dans laquelle chacun cotise pour lui-même, comme vous le faites pour votre assurance incendie. Personne ne serait d'accord de payer une assurance incendie pour la maison de son voisin ! Pour la sécurité sociale, ce sera pareil. Celui qui le souhaite aura une assurance sociale pour lui-même, via des organismes privés. Elle reposera également sur l'idée du mérite et non pas sur celle du partage irresponsable des risques que les autres prennent.

**■ Faisons-nous l'avocat du diable. Cela signifie donc que des gens seront bien assurés et d'autres moins ?**

C'est effectivement une conséquence de ce nouveau système, mais c'est la logique du mérite. Si on veut pousser les gens à travailler plus et à accepter d'être responsabilisés, il faut que les gens

acceptent aussi d'être responsables de ce qui leur arrive ! Aujourd'hui, ce n'est pas normal que quelqu'un qui perd son emploi puisse se dire "Ce n'est pas très grave, j'aurai une allocation de chômage". Il faut au contraire qu'il se sente réellement mis en danger et soit poussé à faire l'impossible pour trouver un job. Et s'il est moins bien payé, c'est parce que la réalité économique le justifie. La réalité économique est plus importante que tous les discours qu'on entend sur les droits sociaux.

**■ Le gouvernement doit trouver 4,2 milliards pour boucler les budgets 2017 et 2018. En quoi cette modernisation des congés peut-elle contribuer à combler le déficit budgétaire ?**

On pourrait penser a priori que le passage de 20 jours à 12 jours de congés payés va faire perdre de l'argent au gouvernement puisque, bien sûr, si les gens ont moins de congés, il y aura moins d'embauche compensatoire puisque les entreprises auront constamment leur main-d'œuvre à leur disposition.

Mais il faut avoir une vision d'avenir. Ce sur quoi nous comptons, c'est l'effet retour. Des travailleurs qui coûteront moins cher et qui seront plus flexibles, cela fera plaisir à la Commissaire européenne à la concurrence... Et surtout, cela va attirer les investisseurs étrangers - et qui sait même les Chinois, ce qui est le meilleur moyen pour relancer la croissance.

En conclusion, si on applique la même philosophie au chômage, aux soins de santé et aux pensions, l'Etat pourra faire des économies importantes. Les gens se rendront compte qu'on doit travailler davantage pour gagner quelque chose. Et ceux qui ne veulent pas travailler seront responsables de leur situation. Ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes plutôt que de venir mendier pour profiter d'un Etat-Providence trop généreux.

*Interview réalisée par  
Paul Wittejan et Monique Desbêtes*

**ASSISTANAT**

L'assistanat, dont souffrent de plus en plus de personnes, est la conséquence de cinquante années de sécurité sociale, et plus singulièrement d'allocations de chômage inconditionnelles et illimitées dans le temps. Réduire et conditionner l'accès aux allocations, en diminuer les montants et les limiter dans le temps est de nature à favoriser le retour au travail des chômeurs et donc, de les rendre acteurs de leur réinsertion.

**AMBITION**

L'ambition, c'est le moyen incontournable d'atteindre ses objectifs. Parce qu'elle constitue le désir d'arriver à un résultat ou d'obtenir ce qu'on recherche, l'ambition est le moteur puissant des dynamiques de réussite sociale, économique ou autre. « Quelle ambition formidable ! ». Avoir de l'ambition est une vertu enviée et convoitée, parce qu'elle signifie trajectoire claire et horizon précis ! L'ambition justifie l'effort et l'effort engendre le mérite.  
« Ce qui fait la crédibilité d'une ambition, c'est le prix personnel qu'on est prêt à payer. » (Nicolas Sarkozy)

**PRIVATISATION**

Certains secteurs de la vie économique sont accaparés par l'Etat. Cette gestion étatique est caractérisée par un manque d'efficacité. Confier des secteurs stratégiques au privé permet à ces secteurs d'être gérés par de véritables managers avec dynamisme. Ces secteurs pourront ainsi faire appel aux capitaux boursiers et se moderniser. De plus, le fruit de la vente de ces secteurs permettra une rentrée budgétaire dans les caisses de l'Etat.

Extraits des définitions néolibérales du  
« Petit menteur illustré »\*,  
dictionnaire participatif, engagé et décalé  
édité par les Equipes Populaires.

\* Disponible au secrétariat des Equipes Populaires  
Prix : 6€ (4€ membres EP) + frais d'envoi  
Commande : secretariat@equipespopulaires.be ou 081/73.40.86

# UNE PLATEFORME INNOVANTE POUR LA GESTION DE VOS CONGÉS !

SÉCUflex

ACHÉTEZ VOS CONGÉS : JOBELEX CHÔMAGEFLEX SANTÉFLEX PENSIONFLEX PRESSE

## UNE PLATEFORME INNOVANTE POUR LA GESTION DE VOS CONGÉS !

©.Equipes Populaires

### Soif de vacances ?

Comme vous le savez, le gouvernement a décidé de moderniser le système des congés payés. A partir de 2017, tous les travailleurs bénéficieront de 12 jours de congés payés au lieu de 20. Mais ils pourront négocier jusqu'à 50 jours de congés auprès de leur employeur ! Ils devront se rendre sur la plateforme collaborative [secuflex.org](http://secuflex.org) pour acheter ces congés supplémentaires. Comment faire ? Une fois sur le site, vous bénéficierez d'un espace sécurisé pour vous identifier (via votre n° de registre national). Vous aurez ensuite accès à tout moment au nombre de congés auxquels vous avez droit avec la nouvelle réforme. Et vous pourrez en acheter en ligne, si vous estimez que le solde de vos congés restants est insuffisant. Vous pourrez ainsi programmer vos congés sans stress et modifier à tout moment votre profil.

Plus d'infos sur la modernisation des congés payés sur

WWW.

SÉCUflex.org

Secuflex.org > Vos congés à portée de clic ! <

Envie d'être  
désintoxiqué ?  
Retournez vite  
ce Contrastes  
pour mieux  
comprendre ...

N° Spécial Campagne



La  
**SÉCURITÉ SOCIALE**  
perd ses  
**COULEURS**

Pages 2 à 17 : *Les vraies mesures  
qui affaiblissent la protection sociale*

# Un canular en réponse au cynisme du gouvernement



## Equipe de rédaction :

Christine Steinbach, Monique Van Dieren,  
Claudia Benedetto, Guillaume Lohest

**Rédactrice en chef :** Monique Van Dieren

**Mise en page :** Hassan Govahian

## Editeur responsable :

Christine Steinbach, 8, rue du Lombard  
5000 Namur - Tél : 081/73.40.86  
secretariat@equipespopulaires.be

**Prix au n° :** 2 €

**Pour s'abonner** (Contrastes + Fourmilière) :

Versez 15 € au compte  
BE46 7865 7139 3436  
des Equipes Populaires,  
avec la mention :

"Abonnement à  
Contrastes" + votre nom



Equipes Populaires



Lorsque nous avons conçu une campagne de type "canular" il y a quelques mois, nous n'imaginions pas qu'une mesure telle que la diminution drastique des jours de congés payés puisse devenir plausible. Force est de constater que la réalité risque de rejoindre très rapidement la fiction. En deux ans, le gouvernement Michel a accéléré la machine à broyer de la pensée néolibérale, et les mesures annoncées font craindre le pire.

En matière de santé, deux mesures parmi d'autres, touchant directement les patients, ont déjà été décidées précédemment : la remise au travail des malades de longue durée et la réduction de l'indemnité de maladie. Et ce n'est pas tout, puisque le gouvernement prévoit près d'un milliard d'économies supplémentaires dans les soins de santé. Fièvre, la ministre de la Santé Maggie De Block a annoncé ce 10 octobre « qu'elle prenait ses responsabilités » ! Aux yeux de la Commission européenne, sans doute, mais certainement pas pour le bien-être de la population...

« Prendre ses responsabilités » : encore une expression hautement connotée du vocabulaire néolibéral qui vise à dénigrer tous les « irresponsables » qui profitent de la protection sociale...

L'actualité récente nous égrène quasi quotidiennement de nouvelles mesures qui fragilisent la sécurité sociale. Le grand danger qui la guette, et qui n'est pas sans lien avec les difficultés budgétaires actuelles, c'est le discrédit que le gouvernement jette sur elle, dans la plus pure tradition néolibérale qui veut "externaliser" (entendez "privatiser") toutes les fonctions non régaliennes de l'Etat, pénaliser les allocataires sociaux et récompenser "ceux qui se lèvent tôt"...

Dans la foulée de la campagne "Démasquons les mots qui mentent", l'objectif de la nouvelle campagne de sensibilisation des Equipes Populaires est de crier haut et fort que nous n'apprécions vraiment pas le cynisme du gouvernement -largement soutenu par le patronat- qui est en train de détruire complètement les fondations de la Sécurité sociale.

Dans ce numéro spécial de Contrastes, ainsi que sur le site internet dédié à notre campagne de sensibilisation ([www.secuflex.org](http://www.secuflex.org)), nous présentons quelques mesures emblématiques d'une fragilisation de la Sécurité sociale en matière de santé, de chômage, de pension, d'emploi. Nous parcourons également "l'album souvenir des 70 ans de la Sécu". Nous ne voulons pas écrire le mot "Fin" sur la dernière page de l'album, et nous devons agir pour qu'il n'en soit pas ainsi. Dans son interview, Felipe Van Keirsbilck évoque deux pistes incontournables : la réduction des inégalités de revenus entre le salarié et l'actionnariat, et la réduction collective du temps de travail.

Vous l'aurez remarqué, notre campagne est basée sur l'humour et la dérision, mais elle ne cache cependant pas une profonde inquiétude. Agissons pour que la réalité ne dépasse pas la fiction !

Monique Van Dieren



# Sécu : l'album souvenir

## 10 tranches de vie de la sécurité sociale belge

Par Guillaume Lohest

1800  
—  
1944

### Longue, la grossesse

On dit toujours que la sécurité sociale belge est née en 1944. En réalité, elle était en gestation depuis longtemps ! Sans remonter jusqu'au Moyen Âge, pendant lequel existaient déjà des formes de solidarité au sein de corporations de métiers, disons que c'est avec la révolution industrielle, tout au long du 19<sup>e</sup> siècle puis dans la première moitié du 20<sup>e</sup>, que vont se construire des idées et des pratiques qu'on peut considérer comme l'embryon de la sécurité sociale à venir.

Quelques jalons de cette longue grossesse : le développement et la reconnaissance des sociétés mutualistes, l'apparition des premières organisations syndicales de la grande industrie (vers 1860), les premières dispositions obligatoires prises en matière de couverture des accidents du travail (1903), d'assurance-vieillesse (1924-25), de maladies professionnelles (1927) et un système obligatoire d'allocations familiales (1930). Mais ce qu'on retient surtout de ces années, c'est cette belle photo d'échographie qui évoque les congés payés, instaurés en 1936.

**Test de parentalité** : qui est la mère de cet enfant à naître ? La révolution industrielle ? La solidarité ? Et le père ? L'État ? Les syndicats ?



À gauche, attroupement de grévistes dans un coron, Frameries, 1936 ; à droite, vacances en famille à la côte belge, 1930 - Collections CARHOP.

1944

## → Félicitations aux heureux parents !

1944 est l'année-charnière. On parle, en Belgique et ailleurs en Europe, du "Pacte social" de 1944. C'est aussi l'année où l'Organisation Internationale du Travail (OIT) adopte la Déclaration de Philadelphie, qui donne un cadre au développement des systèmes de sécurité sociale en affirmant, entre autres, la nécessité politique d'œuvrer à la justice sociale, à l'élévation du niveau de vie, à la plénitude de l'emploi, à l'accès à la formation pour tous... En Belgique, retenons deux textes importants de 1944 : le projet d'accord de solidarité sociale, rédigé par des représentants syndicaux, des patrons et des hauts fonctionnaires en exil à Londres, ainsi que le véritable acte de naissance de la sécurité sociale : l'arrêté-loi du 28 décembre 1944. Notons enfin que la sécurité sociale belge est de type "bismarckien", c'est-à-dire fondée sur la communauté des travailleurs qui se créent, par leurs cotisations, des droits contributifs (par opposition au système dit "beveridgien", dans lequel l'administration publique joue le rôle central, au sein d'un seul ministère, de redistribution de prestations à la communauté des citoyens).

*Une petite  
Sécu  
est née  
à Bruxelles  
ce 28 décembre  
1944.*

*L'enfant, encore fragile, est en bonne santé.  
La maman se porte bien.*

*Son poids : celui de l'histoire  
Sa taille : dépendra de la croissance nationale  
Son parrain : tonton Bismarck  
Sa marraine : tatie Elizabeth (jeune princesse deviendra reine, comme toi petite Sécu ?)*

*Une liste de naissance a été ouverte pour recevoir vos dons :  
l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS).  
NB. À ce jour, les virements sont encore acceptés.*

1945  
—  
1975

## Les belles années

Aux fameuses "Trente Glorieuses", ces années de croissance économique d'après-guerre, correspond un âge d'or de la sécurité sociale. Elle grandit en parallèle, bien nourrie par un PIB qui gonfle à vue d'œil. La sécu est dans un mouvement d'universalisation, c'est-à-dire qu'elle s'étend à des catégories de personnes de plus en plus nombreuses, dans ses différentes branches (chômage, allocations familiales, assurance-maladie, etc.), et que la couverture des risques s'améliore. On croit au Progrès comme jamais.



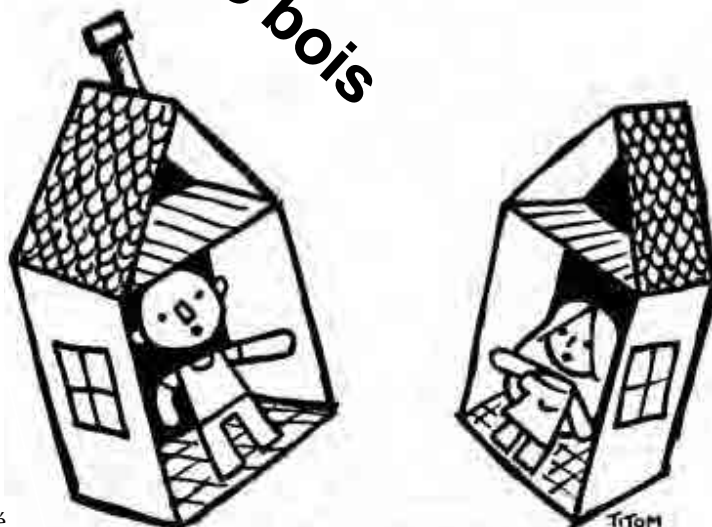
Production en série à l'usine Volkswagen de Wolfsburg en 1973 - Bundesarchiv, Photo : Schaack, Lothar.

1975  
—  
1990

## Premières gueules de bois

Le choc pétrolier de 1973 marque la fin des Trente Glorieuses. L'économie mondiale est secouée et ralentit durablement. Le rapport entre l'économique et le social est inversé : c'est à présent l'impératif de croissance qui focalise toute l'attention. L'idéologie néolibérale prend le pouvoir et s'installe dans l'imaginaire économique. L'efficacité de la sécurité sociale est mise en doute. Dès ce moment et jusqu'à aujourd'hui, la sécurité sociale sera suspectée par les libéraux d'être un frein à la compétitivité, à la croissance, donc in fine... à elle-même. La sécu a-t-elle un peu trop bu ? Sa réputation se trouble dans l'imaginaire collectif.

Dans les faits également, sa courbe de croissance s'arrête net en Belgique. L'instauration en 1980 du statut de cohabitant, destiné à réduire le budget de l'assurance-chômage, marque un coup d'arrêt dans le mouvement d'universalisation de notre sécurité sociale. C'est le premier recul de son histoire. Durant les années 80, la part relative du budget de la sécurité sociale dans le PIB diminue.

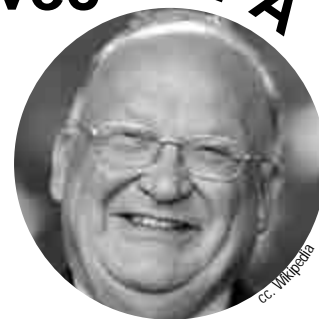


LE STATUT DE COHABITANT ISOLE  
LES PERSONNES ET BRISE LA SOLIDARITÉ

1990  
—  
2000

## Revoir son budget avec PAPA

Malgré un contexte économique plus favorable, les années 90 ne signifient pas une reprise du mouvement d'expansion de la sécurité sociale. Au contraire même. Une tentative de conclure un nouveau pacte social échoue en 1993. L'obsession des gouvernements successifs est l'équilibre des finances. Après quelques revalorisations de certaines prestations sociales en 1990 et 1991, l'essentiel des mesures de la décennie tendent à contenir le budget de la Sécu (index santé, baisse des allocations des chômeurs cohabitants et des jeunes). Parallèlement, le financement alternatif de la Sécu se met en place (hausse de la TVA, relèvement des accises sur le carburant et le tabac).



cc. Wikipedia

2000  
—  
2008

## Remue-toi, Tanguy !



Le 13 décembre 1999, Frank Vandenbroucke, vice-premier ministre sp.a, prononce un discours resté célèbre pour sa présentation d'un nouveau concept : l'État social actif. L'ambition du gouvernement arc-en-ciel est de concilier libéralisme et socialisme, protection sociale et investissements en faveur de l'activité économique. Certains (même à gauche) sont séduits, mais les faits sont tenaces : les mesures prises, dans la lancée de la décennie précédente, ont surtout pour but de répondre aux lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi. Activer les chômeurs, pour faire bref, c'est augmenter les contrôles, les conditions, faire comme si le taux d'emploi dépendait de la motivation de ceux qui en demandent...

→

2008



cc. Flickr Igarois2

## La crise. Pas passagère. Existentielle.

La crise économique et financière de 2008, qui se prolongera dans la crise de la zone Euro, inaugure un nouveau cadre économique dominant : l'austérité. Désormais, il ne s'agit plus seulement de "contenir" le budget de la sécurité sociale, mais il faut faire participer cette dernière aux économies imposées par le dogme de l'austérité. Par ailleurs, les partisans d'un renforcement de la sécurité sociale ne peuvent plus miser sur une relance de l'activité économique pour faciliter leurs revendications. D'une part, parce que l'idéologie néolibérale a tant imprégné les mentalités et les réalités que le dynamisme de l'économie est devenu aujourd'hui synonyme de dérégulations et de "flexibilisations". Mais d'autre part, pour des raisons objectives que les progressistes ne peuvent plus ignorer : l'impossibilité de poursuivre la voie de la croissance dans un monde dégradé écologiquement et aux ressources qui se font rares. L'imaginaire culturel qui avait rendu possible le "Pacte social" de 1944 a disparu.

2009  
—  
2016

## Doc Néolib diagnostique une gangrène...

La crise économique est devenue permanente. À gauche, les perspectives divergent, entre des efforts de réinvention pour tenir compte de la nouvelle donne écologique, l'inertie du consensus social-démocrate ou l'invocation du « rapport de force » pour reprendre la lutte classique. Le simplissime diagnostic néolibéral, lui, se vend hélas beaucoup mieux : la sécurité sociale coûte trop cher, il faut en couper quelques morceaux. Ces dernières années, les attaques envers le système de sécurité sociale se sont donc succédé à un rythme jamais vu auparavant, et ce dès la législature précédente (PS-MR-OpenVLD-CD&V). Avec l'avènement du gouvernement Michel (MR-OpenVLD-CD&V-NVA), l'ampleur de l'offensive a décuplé.

## ... et ils veulent toujours amputer !

Depuis cinq ans, de nombreuses mesures ont porté atteinte à la sécurité sociale.

Parmi les plus emblématiques :

- La réforme des allocations d'insertion (2012 - plus de 30.000 exclusions du chômage en 2015)
- Le saut d'index (2015)
- Le relèvement de l'âge de la pension (2015)
- Le projet de loi Peeters (2016)

Sous les assauts permanents de ces mesures, la sécurité sociale a clairement entamé une phase de régression. (voir pages 8 à 16)



© Cantop



2016

...

## Lente agonie ou seconde jeunesse ?

Les attaques néolibérales envers la sécurité sociale interviennent sur fond de crise économique permanente. Par ailleurs, deux basculements majeurs interrogent profondément l'organisation productiviste et salariale du travail : les impasses écologiques (ressources, climat, pollutions) et les bouleversements numériques (plateformes capitalistes telles UBER et AirBNB, économie collaborative).

Ces réalités posent de vraies questions de fond. À quelles conditions la sécurité sociale peut-elle se maintenir, se renforcer, s'universaliser ? Comment va-t-elle intégrer la question écologique ? Comment peut-elle encore être financée ? Le regain de débats sur l'allocation universelle est le symptôme d'un questionnement interne à la gauche sur sa vision du travail et de l'emploi. Faut-il lutter bec et ongles pour maintenir en l'état le Pacte social existant ? Faut-il au contraire anticiper son détricotage en avançant des revendications nouvelles ? Le débat est ouvert et indispensable.

RUE DE LA LOI  
LOI DE MERDE  
MERDE DE VIE  
VIE DE CHIEN  
CHIEN DE TEMPS  
TEMPS DE CHANGER  
CHANGER DE LOI  
LOI DE LA RUE



# LES COUPS DE BISTOURI, CELA FAIT MAL !

Longtemps épargnées par les mesures de restriction budgétaires, les soins de santé passent également à la moulinette du gouvernement Michel. Remise au travail anticipée des malades de longue durée, diminution des nuitées d'hôpital, limitation des indemnités de maladie : les ingrédients principaux du discours qui légitime ces mesures sont ceux de la "responsabilisation" des patients et de la dénonciation des "abus".

Il serait incorrect d'affirmer que toutes les régressions en matière de santé sont imputables au gouvernement Michel. La « norme de croissance » du budget Soins de santé a déjà été écornée sous le gouvernement Di Rupo, et le phénomène ne se limite pas à la Belgique. Dans une Europe qui organise des « cures d'austérité » un peu partout, d'autres pays connaissent aussi des régressions en matière de couverture des soins de santé.

Cependant, avec le gouvernement en place depuis les élections 2014, le mouvement s'accélère et on risque de connaître de nouveaux dispositifs qui dégraderont encore les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du secteur et qui diminueront les droits des patients.

## L'hôpital ? Pas un hôtel, bon sang !

La diminution du nombre de jours d'hospitalisation est une constante des mesures prises ou en projet. « *Il faut un financement adapté pour des soins responsables* » déclarait Maggie De Block en prélude à l'étude de réforme du secteur hospitalier. Pour pousser à la diminution du nombre de jours d'hospitalisation, elle a voulu modifier le mode de financement en passant à un système de financement forfaitaire



cc: Flickr Gealan Zairforoushan

calculé sur base de la moyenne des durées des différents opérateurs pour les pathologies concernées. Cette approche ne tient pas compte de la complexité de certaines situations spécifiques.

Prenons l'exemple du temps d'hospitalisation après un accouchement, qui est passé de 4,5 jours à 3,5 jours. « Pourquoi faut-il rester 5 jours pour une naissance qui ne devrait pas être d'abord un acte médical », disent certains... On sait pourtant qu'en Belgique, le suivi médical et social est très rudimentaire une fois la porte de sortie de la maternité franchie.

Le secteur psychiatrique n'échappe pas à cette volonté d'économie linéaire. La réduction du nom-

## LES DÉRIVES POSSIBLES D'UNE RESPONSABILISATION DES PATIENTS

N'entend-on pas dire de plus en plus souvent dans la bouche de certains mandataires politiques que « dans un contexte budgétaire morose, il n'est pas normal que la sécurité sociale débourse des sommes folles pour soutenir des personnes qui ont gâché leur santé suite à des comportements individuels tels que l'excès d'alcool ou de cigarettes » ?

Pour illustrer les conséquences que pourraient avoir cette volonté de « responsabilisation » à outrance martelée par

le gouvernement, Yves Hellendorff, Secrétaire national CNE du secteur non marchand, prend l'exemple de l'artérite des membres inférieurs. « Si l'obstruction des artères doit faire l'objet d'une opération qui sera couverte par la sécurité sociale, il n'est pas évident que cette même sécurité sociale intervienne ultérieurement en cas de nouveau problème si la personne n'a pas « agi de façon responsable en arrêtant de fumer », le tabac étant un facteur pouvant déclencher ou pour le moins aggraver cette pathologie ».

bre de lits, déjà entamée sous le gouvernement précédent, pouvait être perçue comme positive dans le cadre de la réforme de la psychiatrie. Mais sans moyens suffisants, elle pose la question de la possibilité réelle d'un suivi ambulatoire, effectué par le personnel des institutions, à la sortie des patients. On passe d'une « sur-institutionnalisation » à un « sous-investissement ».

Ces deux exemples mettent en avant comment une diminution des moyens est problématique tant pour les patients que pour les travailleurs du secteur de la santé. Des travailleurs sous pression dans l'ensemble du secteur qui doivent continuer à effectuer l'ensemble des tâches tant curatives qu'administratives dans des délais raccourcis. La réforme du secteur hospitalier pousse aussi à « l'externalisation » de tout ce qui peut l'être (le linge, la nourriture...) et donc au recours à des **opérateurs privés**, dont le moteur est le profit et qui offrent des conditions de travail et de salaires inférieures à celles des hôpitaux.

Un autre discours récurrent est celui de la dénonciation des « abus » de personnes qui bénéficient d'indemnités. La ministre De Block a, dans ce sens, envisagé un retour au travail des malades de longue durée ainsi qu'une modification de la base servant au calcul de l'indemnité.

### **Au boulot, les carotteurs !**

On assiste effectivement à une augmentation importante des maladies de longue durée. Elle est principalement le fait des travailleurs âgés, notamment face à l'impossibilité de tenir le coup pendant une carrière allongée (limitation stricte des crédits-temps et prépensions), carrière qui est soumise à un accroissement important de la productivité, avec ce que cela représente d'intensification des charges physiques et psychosociales (stress, burn out...).

Le souhait de Maggie De Block est d'instaurer un système de questionnaire puis d'entretien afin « d'examiner les facteurs qui entravent la reprise du travail ». La ministre qui déclare « Nous poursuivons notre trajet budgétaire sans toucher au patient ». Sans toucher, vraiment ? Le malade qui serait considéré comme « non coopérant » risque une diminution du montant de ses allocations. Le gouvernement espère, de cette façon, économiser 8,3 millions d'euros chaque année. Des économies et des mesures répressives qui ne donnent pas de réponses appropriées puisqu'elles ne s'attaquent nullement aux causes de l'absentéisme pour maladie. De plus, le travailleur invalide obligé de retourner au travail, sera perçu par ses col-

lègues comme une charge supplémentaire.

Le gouvernement vient également d'annoncer en septembre qu'il avait l'intention de modifier le calcul de l'indemnité perçue par les travailleurs durant la période de maladie (60% du salaire brut). Les primes et heures supplémentaires qui représentent moins de 10% de la rémunération ne seraient plus pris en compte pour le calcul de l'indemnité à percevoir. Ce qui signifie pour le gouvernement encore une fameuse économie sur le dos des patients...

Comme les chômeurs depuis de nombreuses années, le malade ou l'invalide glisse donc lentement mais sûrement dans la « famille des profiteurs » dans la bouche de responsables politiques, dans les médias et dans une certaine opinion publique. Les discours changent... et les actes les accompagnent.

### **Patients et travailleurs sur le même bateau**

De nombreux autres exemples pourraient encore être présentés pour démontrer cette logique néolibérale qui conduit à diminuer la qualité des soins et les conditions de travail des prestataires.

Notons qu'outre l'aspect budgétaire de ces « réformes », le gouvernement veut aussi affaiblir les mutualités et réduire leur financement pour des raisons purement idéologiques. En se gardant bien de dire qu'à côté de leur rôle d'intermédiaires dans le remboursement des soins, elles ont développé des services qui permettent des politiques de prévention et qui assurent la défense du droit des patients.

Le discours officiel présente toutes ces mesures comme des modernisations indispensables à l'avenir du secteur de la santé. Les coups de ciseaux font pourtant bien mal et aux bénéficiaires et aux professionnels de la santé. Cela ne signifie pas pour autant qu'aucune réforme n'est possible ou souhaitable. Mais pour réussir cela, il faut sans doute repartir sur les bases qui fondent notre système actuel de sécurité sociale : une couverture de soins universelle basée sur la solidarité collective.

*Paul Blanjean*

## **ACCÈS AUX SOINS :**

### **LA BELGIQUE PEUT MIEUX FAIRE**

Une étude récente de l'Union Européenne<sup>1</sup> montre la difficulté d'accès aux soins d'une population pauvre ou précarisée. Dans cette étude, la Belgique est classée en bas du classement à une triste vingtième place, avec une estimation de 900.000 personnes qui retardent, voire renoncent à un accès à des soins.

Dans une étude réalisée par la Mutualité chrétienne<sup>2</sup>, on apprend que 11% des personnes sondées sont dans cette situation, les soins dentaires étant en première ligne avec 26% de retard ou de renoncement. C'est donc au départ de l'effectivité d'un droit à la santé pour tous que des réformes devraient être entreprises en intégrant une série d'évolutions afin de couvrir aussi de nouvelles pathologies et mener des politiques de prévention. Et les propositions concrètes existent. Dans le memorandum adopté par la Mutualité chrétienne avant les élections de 2014, par exemple, des pistes concrètes étaient proposées afin de lutter contre la précarité en matière de santé avec par exemple une diminution du prix des médicaments ou la généralisation du tiers payant social<sup>3</sup>.

Améliorer la qualité des soins, accorder un accès universel réel, répondre à de nouveaux besoins, garantir de bonnes conditions de travail... Tout cela est possible et indispensable. Mais cela nécessite d'autres choix politiques...

1. L'étude « QUALICOPC » publiée en août 2014.

2. Voir MC Informations n°256 de juin 2014.

3. Pour plus de détails sur les propositions qui avaient été formulées pour tous les niveaux de pouvoir, voir le memorandum MC Elections 2014.

# LA « RAGE EXCLUATOIRE »

Dès son entrée en fonction il y a deux ans, le gouvernement Michel a mis en application des mesures réduisant fortement l'accès, la durée et le montant des allocations de chômage. Ces mesures touchent toutes les catégories de sans-emploi.

En réalité, on assiste depuis quelques années à une offensive généralisée des gouvernements successifs pour restreindre le droit au chômage. Le gouvernement Michel parachève le travail de sape en appliquant une politique néolibérale pur jus : détricoter notre système de sécurité sociale. Pour des raisons prétendument budgétaires.... mais aussi purement idéologiques.



Un des premiers tours de vis annoncé par le gouvernement Michel a été de généraliser le relevé des compteurs d'énergie de chômeurs suspects de se livrer à une fraude à la domiciliation pour éviter le fameux statut de cohabitant. Un contrôle intrusif qui avait déjà été décidé par le gouvernement Di Rupo sur base de divers indices, mais qui dorénavant se fera de manière bien plus systématique, y compris via l'espionnage de leur consommation énergétique.

## Présumés fraudeurs

Plus fondamentalement, rappelons que l'application de ce statut cohabitant est déjà en soi une dérive scandaleuse à l'oeuvre depuis plus de trente ans, laquelle a consisté à « importer » la même logique que celle qui sous-tend l'aide sociale (conditionnée aux revenus et à la situation familiale) au sein du régime chômage. Or, celui-ci fait pourtant partie intégrante de la Sécurité sociale, qui octroie un revenu de remplacement - une assurance - en cas de perte ou d'absence d'emploi. Et ce, en contrepartie de cotisations versées collectivement par les travailleurs selon un principe de mutualisation.

Aussi, faire intervenir dans le droit aux alloca-

tions de chômage et dans leur montant, des notions telles que la composition et les ressources du ménage, est un glissement tout à fait inadmissible. C'est pourquoi les syndicats s'y sont d'ailleurs farouchement opposés en 1980, lors de l'instauration (par un socialiste flamand) du statut cohabitant dans la réglementation de l'ONem, et en réclament encore et toujours l'abolition - rejoints dans cette exigence par les mouvements féministes, qui revendiquent « l'individuation des droits ».

## Travailler gratuitement sous peine de sanction

L'autre mesure « phare » de cette accentuation de la chasse aux chômeurs, façon droite dure, est l'instauration d'un travail gratuit à raison de deux jours et demi par semaine, imposé en contrepartie de leur allocation. Indubitablement, une des mesures les plus violentes prises par le gouvernement Michel. Toutefois, si c'est la première fois qu'un tel seuil est franchi concrètement, à travers un projet de loi en bonne et due forme, ici aussi l'idée était dans l'air depuis un bon bout de temps, et avait même été explicitement évoquée sous le précédent gouvernement Di Rupo.



Aujourd'hui, le gouvernement Michel sort des effets d'annonce pour passer à l'acte, et cette fois en s'en prenant à l'ensemble des chômeurs. Cela, en dépit du fait que la convention n° 29 de l'Organisation Internationale du Travail interdit explicitement « *tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré* ».

Qu'à cela ne tienne : face aux risques d'introduction de recours en batterie sur cette base, notamment de la part des organisations syndicales, le gouvernement Michel a fait preuve d'une créativité étonnante, à travers une parade tenant de la franche entoureloupe. Accrochez-vous, il faut suivre : les chômeurs qui acceptent un tel travail forcé se verront « récompensés » par... un allègement de la dégressivité renforcée des allocations de chômage. Dès lors, les prestations fournies dans ce cadre ne pourraient plus être considérées comme gratuites, puisque le revenu de ces prétendus volontaires s'en trouverait « amélioré » - enfin... moins (vite) dégradé !

Nous sommes donc clairement en présence d'un véritable chantage. Si certains chômeurs acceptent de se muer en travailleurs bénévoles, c'est non parce qu'ils seraient appâtés par un prétendu incitant financier, mais bel et bien sous la menace directe d'une sanction financière, voire d'une exclusion pure et simple du système...

### **Les études, c'est pour les riches ou les surdoués !**

Les jeunes ne sont pas non plus épargnés par les mesures d'austérité. Le gouvernement précédent avait déjà remplacé le régime des ex-« allocations d'attente » par de nouvelles « allocations d'insertion », accordées selon une procédure plus sévère et sélective.

Le coup de grâce est à présent donné par le gouvernement Michel : les jeunes qui n'ont pas terminé leurs études avant 25 ans (30 ans auparavant) n'ont désormais plus accès au stage d'insertion, et donc ultérieurement à une allocation de chômage. Un écueil supplémentaire pour les jeunes au sortir des études, lesquels ne pourront désormais plus se permettre le moindre raté dans leur parcours scolaire. Epée de Damoclès et course contre la montre qui inciteront sûrement de nombreux étudiants de condition modeste à renoncer à entreprendre des études « trop ambitieuses », et donc plus longues, de peur

de dépasser ce délai d'admission raccourci.

Typiquement, on retrouve ici aussi le biais élitiste et moralisateur qui sous-tend l'ensemble des mesures à l'oeuvre au sein de l'« État Social Actif ». Seuls les plus « méritants » des jeunes gens, ceux qui auront réussi leur cursus en un temps record et s'inscriront avant leurs 25 ans révolus, pourront encore bénéficier de ces allocations spécifiques... Et cela, alors qu'elles avaient initialement été conçues au contraire pour encourager la démocratisation de l'accès aux études ! Selon Yves Martens<sup>1</sup>, le gouvernement Michel plante ainsi « *le clou du cercueil de ce régime de chômage sur base des études, réduit à presque rien* ».

### **Disponible jusque 65 ans**

Conforme à l'obsession « activatrice » tous azimuts qui sert de seule boussole sociale à nos gouvernants, l'exigence de disponibilité sur le marché de l'emploi est désormais prolongée de 55 à... 65 ans. Soit l'âge actuel de la pension ! Tout le monde sait en effet que, de leur propre aveu, les patrons se refusent obstinément à engager des travailleurs de plus de 50 ans voire moins, et se débarrassent d'ailleurs de ceux qu'ils emploient dès ce cap franchi. Et cela, en dépit de tous les cadeaux fiscaux et autres avantages censés encourager l'allongement de la carrière. Mais rien n'y fait : malgré cette évidence qui se vérifie quotidiennement, même à la veille de la retraite, c'est encore et toujours aux « surnuméraires » chassés du marché du travail qu'on impose de faire la preuve de leur « bonne foi », via la recherche effrénée d'un travail introuvable. Dans la même logique, les dispenses de disponibilité dont bénéficiaient les travailleurs de plus de 50 ans suivant un programme d'*outplacement*<sup>4</sup>, sont purement et simplement supprimées...

On le voit, à tous les étages, la même volonté disciplinaire est omniprésente, visant à imposer aux victimes de la crise une docilité jamais prise en défaut, et à bannir les « récalcitrants ».

*Denis Desbonnet,  
Collectif Solidarité contre l'exclusion*

1. "Chasse aux chômeurs à la mode suédoise", Yves Martens, Ensemble n° 85, décembre 2014.
2. Voir "Ensemble !" n° 79 : "La Chasse aux pauvres redouble d'intensité".
3. Voir "Ensemble !" n° 75 : "Monica De Coninck, nouvelle Sinistre de l'emploi... non convenable".
4. L'*Outplacement* est un programme d'accompagnement individuel qui a pour objectif le retour à l'emploi d'un travailleur de plus de 50 ans licencié

## **DES MESURES DÉLIBÉRÉMENT "IDÉOLOGIQUES"**

En matière d'aide sociale et de chômage, nos gouvernants n'hésitent pas à déployer une énergie démesurée pour faire passer "coûte que coûte" des réformes purement idéologiques. Peu importe si celles-ci ne rapportent rien, voire s'avèrent carrément déficitaires. L'objectif poursuivi n'étant pas économique, mais politique : culpabiliser, stigmatiser et "discipliner" les pauvres.

Maggie De Blok le reconnaissait ouvertement il y a trois ans, lors du lancement d'un vaste programme de lutte contre la fraude sociale : "Les grandes fraudes ne sont pas dans le secteur social, je le sais bien. Et l'implémentation de ce programme demandera aussi des frais considérables, peut-être supérieurs aux économies qu'on en retirera. Mais il est important que chaque euro aille à ceux qui en ont vraiment besoin"<sup>2</sup>.

Monica De Coninck, alors ministre socialiste flamande de l'Emploi, avouait également sans complexe que la fraude aux allocations sociales était statistiquement et budgétairement négligeable, mais que celle-ci devrait être impitoyablement combattue. Car à l'en croire, aussi rares et limités soient-ils, ces abus "saperaient néanmoins le soutien dont la protection sociale jouit au sein de la population"<sup>3</sup>.

Traduction : les (prétendus) fraudeurs sociaux seraient en fait les fossoyeurs de la Sécu, car ces "faux pauvres" prendraient le pain de la bouche des "vrais". Mais en plus, leur mauvaise image rejaillirait sur l'ensemble des bénéficiaires. Conclusion ? Si, pan par pan, nos gouvernants démolissent la Sécurité sociale... c'est pour mieux la préserver, et donc pour notre bien !

Quoi d'étonnant que cette approche "punitive" soit poursuivie avec encore plus de zèle par un gouvernement clairement voué à la casse sociale...

# L'ASSOUPLEISSANT DANS LA LESSIVE DU GOUVERNEMENT



La “Loi Peeters” veut réformer le travail pour le rendre “faisable et maniable”. Il s’agirait d’assouplir la durée du travail pour mieux concilier vie professionnelle et familiale. Et d’apporter aux entreprises une flexibilité dont elles manqueraient encore. Et si tout cela n’était en fait qu’un coup de boutoir dans la Sécurité et dans la négociation collective ?

Pouvoir adapter le temps de travail aux fluctuations des commandes, est un leitmotiv récurrent du patronat. Assouplir (déréguler) les moyennes de durée de travail, faciliter le recours à l’intérim, au temps partiel, au licenciement en périodes creuses, à la mobilité interne du personnel, tout cela les intéresse. Avec son projet de réforme de la Loi sur le travail, le ministre CD&V Kris Peeters veut imposer un socle commun aux entreprises qui rencontrent cette volonté d’assouplissement. En voici trois mesures clés, qui nous permettront aussi de comprendre ce qu’assouplissement veut dire.

## Calculer les 38h/semaine sur l’année

La mesure-phare de ce projet consiste à annualiser la période de référence pour les 38h/semaine. Actuellement, on calcule le temps de travail moyen sur base d’un trimestre, sauf si des **conventions de secteurs** en décident autrement. Le projet de M. Peeters est d’instaurer le

calcul par année pour toutes les entreprises. Elles pourront alors, sans concertation sociale préalable, faire travailler les salariés à 45h/semaine (soit des journées de 9h) durant plusieurs semaines, du moment que sur l’année, la moyenne des 38h/semaine est respectée sur l’année.

## Relever la limite interne des heures supplémentaires

Au-delà des 38h/semaine, selon la Loi, le travailleur récupère les heures supplémentaires en jours de repos. Le nombre d’heures sup’ autorisé est limité : 78h/trimestre ou 91h/an (selon les secteurs). Ceci pour garantir des jours de repos réguliers et d’éviter la surcharge. De plus, les heures sup’ sont limitées à des situations précises (ex. une réparation urgente de machines). Des balises sont fixées : on peut ainsi opter pour un sursalaire plutôt qu’un repos compensatoire, mais chaque travailleur doit le signifier séparément et expressément<sup>1</sup>. La Loi

Peeters prévoit de relever la limite interne minimum à 143h/an, sans possibilité d'aller en dessous via des conventions sectorielles. Les récupérations ne seront obligatoires qu'au-delà de ce quota, ce qui risque de les reporter à plusieurs mois, voire en fin d'année. Et si le travailleur accepte d'être payé plutôt que de récupérer, qui sait quand il récupèrera ?

### Ajouter 100h sur base volontaire

En plus de la limite interne reculée à 143h/an, 100h supplémentaires pourront être autorisées sur base « volontaire » via une simple convention individuelle entre le travailleur et l'employeur. Ce quota pourra aller jusqu'à 360h par un accord sectoriel. Attention ! Elles n'entrent pas en compte pour la moyenne annuelle et ne donnent pas lieu à un repos compensatoire. Elles seront payées... ou bien elles alimenteront le futur compte-épargne carrière (voir encadré). Concrètement : 100h en plus représentent 2h/semaine ; 360h/an signifient 7,5h/semaine.

### Réforme et flexibilité : les mots de passe pour le club européen

Surprise : c'est au sortir du conclave budgétaire d'avril dernier que l'on découvre ce projet de réforme du droit du travail. Qu'est-ce que cela vient faire dans une note à propos du budget fédéral ? C'est que les mesures, notamment fiscales, imaginées pour réussir l'équilibre budgétaire sont hasardeuses et les estimations chiffrées peu crédibles. En y ajoutant un plan de réforme du travail, le gouvernement Michel veut surtout convaincre la Commission européenne qu'il prend aussi de vraies mesures d'austérité, qu'il fait bien partie du club. Il « flexibilise » dans le droit fil du dogme !

Car hors du dogme, la flexibilité est très présente en réalité ! Sébastien Robeet (CNE) explique : « Toutes les entreprises peuvent en effet organiser une « petite flexibilité », en prévoyant des semaines plus lourdes (jusqu'à 45h/semaine et 9h/jour) compensées par des semaines plus légères »<sup>2</sup>. Une flexibilité plus grande existe aussi. Quelques exemples : les 50h/semaine dans les hôpitaux ; les horaires de 12h/jour pour le travail « à feu continu » (ex. hauts-fourneaux)... Beaucoup d'entreprises calculent déjà le temps de travail sur l'année. Et le secteur de la construction automobile le fait sur... 6 ans ! En termes d'heures supplémentaires, une CCT d'entreprise peut permettre d'aller jusque 130h. Une CCT de secteur, de 133 à 140h. Et il existe des régimes particuliers : 180h dans la construction ; 300 à 600 h dans l'Horeca...

### Briser la concertation sociale

C'est moins l'exigence de flexibilité des entreprises - déjà largement rencontrée - qui explique le projet de réforme du travail, que l'idéologie même du néolibéralisme : il s'agit d'affaiblir la Sécu dans ses principes et la négociation collective. Le danger majeur est là : mettre les travailleurs en situation de supporter seuls les effets des fluctuations de l'activité économique, en les supposant « libres et égaux » avec le patron. Mais pour la majorité d'entre eux, la réforme ira plutôt à l'encontre de la qualité de vie, car ils ne peuvent faire valoir leur point de vue dans une négociation individuelle. Felipe Van Keirsbilck (CNE) : « C'est lorsque le patron le décidera que le travailleur fera des heures supplémentaires ou pourra être à la maison. Pas nécessairement à un moment qui rencontre les besoins de la vie familiale ». La Loi Peeters étend le pouvoir de pression de l'employeur en portant un grand coup de butoir dans les garde-fous qui les protègent via la concertation sociale : « Le projet prévoit en effet que les entreprises pourront passer outre certains accords de secteurs si l'un des acteurs autour de la table le demande ».

Autre impact de cette réforme : elle représente un frein à l'embauche et un encouragement à licencier, puisque les entreprises pourront compter davantage encore sur les heures supplémentaires à moindres frais. Enfin, le projet d'instaurer des heures sup' sur base volontaire contribue à renforcer les inégalités entre les travailleurs. « Les uns accepteront de travailler jusqu'à 360h supplémentaires, avec un revenu déterminé à la tête du client'. Les autres y renonceront ou ne pourront pas négocier un bon sur-salaire pour ces heures ». On est loin d'une vision du progrès partagé par tous telle qu'on devrait l'envisager au 21<sup>e</sup> siècle !

Christine Steinbach

1. Raphaëlla D'Amico, "Réforme du travail - Flexibilité - épidémie de Burn out annoncée !" in D'autres Repères, revue en ligne de la Form'Action André Renard, 13 mai 2016.
2. Sébastien Robeet, "Et si la flexibilité rimait avec la RTT ?", in Le Droit de l'Employé, mai 2016, édité par la CNE.
3. Communiqué de presse du ministre Kris Peeters du 15 juillet 2016 : [http://www.krispeeters.be/sites/krispeeters/files/20160715\\_projet\\_de\\_loi\\_tfm.pdf](http://www.krispeeters.be/sites/krispeeters/files/20160715_projet_de_loi_tfm.pdf)

## RÉFORME DES CONGÉS

### Le compte épargne carrière

Le ministre Peeters s'attaque également au système des congés payés. Il veut instaurer un « compte-épargne carrière ». Vous ne pouvez pas ou vous ne souhaitez pas récupérer vos heures supplémentaires comme prévu conventionnellement ? Vous n'avez qu'à les épargner pour plus tard. On pourra ainsi mettre sur ce compte le solde des 100h supplémentaires « volontaires » ainsi que le solde des heures qui auront été prestées en surplus, à la fin de la période de référence. Ici encore, gare à la manœuvre sournoise ! Ce système limiterait le recours aux dispositifs d'aménagement du temps de travail. Les travailleurs s'habitueront à puiser plutôt dans les congés qu'ils n'ont pas pris au moment où ils y avaient droit, ce qui fera encore faire de belles économies aux entreprises et à l'Etat.

### Le don de congés

Le ministre Peeters a aussi prévu d'instaurer le don de congés. Cela concerne « celui ou celle qui a un enfant gravement malade et qui a épuisé tous ses régimes de congé »<sup>3</sup>. Moyennant accord de l'employeur, ce/cette travailleur-se pourra se voir offrir anonymement des jours de congé supplémentaires par des collègues, à condition qu'ils tombent en dehors des vingt jours de congés légaux. La charité entre collègues, au bénéfice du patron. La Sécurité sociale avait justement permis de remplacer la logique caritative par une contribution proportionnée des uns et des autres, à un pot commun, donnant lieu à des droits.

# RÉTRÉCISSEMENT APRÈS LAVAGE!

Après avoir seriné que les “pensions sont impayables”, le gouvernement a entrepris de les réformer. Nous y avons consacré un numéro de *Contrastes*<sup>1</sup>. On revient ici sur trois mesures clés qui illustrent l’esprit de cette réforme et les dangers qu’elle représente pour les travailleurs et en termes d’affaiblissement des principes de la Sécurité sociale.

Depuis sa formation en octobre 2014, le gouvernement Michel n’avait cessé de lancer dans la presse des annonces de réforme sur l’air de « les pensions sont devenues impayables ». Avant lui, le gouvernement Di Rupo avait déjà sévi en la matière. Au mois d’août 2015, les mesures prennent forme, sans concertation sociale préalable. A commencer par le report de l’âge de la retraite.

## L’âge de la pension est reculé

Fixé à 65 ans actuellement, l’âge de la retraite passera à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030. Argument : il faut assumer le coût des pensions et l’on vit plus longtemps. Absurde, répondent les trois syndicats. Car l’espérance de vie *en bonne santé* est en moyenne de 65 ans et cette moyenne cache de profondes inégalités, notamment selon le métier exercé. On risque de reporter tout simplement une partie du coût des retraites sur le budget des soins de santé et de l’assurance maladie-invalidité.

Absurde et aussi injuste socialement : repousser le départ à la retraite retarde l’accès à l’emploi des jeunes dans un pays qui compte plus de 600.000 chômeurs. F. Van Keirsbilck : « *Le résultat réel de cette mesure, c’est qu’un certain nombre de travailleurs, surtout des femmes et des jeunes (aujourd’hui), vont avoir moins d’argent à leur pension. Ceux qui n’ont pas d’emploi, ceux qui ont une carrière plus courte, etc.* ».

## Les régimes de prépension en voie de disparition

L’équipe de Michel 1 veut aussi décourager les aménagements de fin de carrière, déjà solidement restreints sous le gouvernement Di Rupo. En 2019, il faudra compter 63 ans et 42 années de carrière pour y avoir droit. Là encore, les femmes trinquent les premières : leur carrière moyenne atteint 36,6 années. L’accès à l’ex-prépension (devenu RCC « régime de chômage avec complément d’entreprise ») ne sera plus possible avant 62 ans, sauf exceptions (métiers

pénibles...). Là aussi, l’absurdité règne : « *Un travailleur de 60 ans au chômage suite à une restructuration est supposé chercher un emploi alors que c’est déjà dur à trouver pour les jeunes et que nombre d’entreprises avouent ne plus regarder les CV des plus de 45 ans* » explique F. Van Keirsbilck.

## La fin des périodes assimilées

Réduire ou supprimer les périodes dites assimilées (comme un congé maladie, une pause-carrière, une période de chômage...) dans le calcul de la pension, est une mesure qui pénalisera aussi particulièrement les femmes, plus souvent mises à contribution pour les soins à la famille, entre autres. « *En gros, rappelle F. Van Keirsbilck, la logique des assimilations est de considérer les périodes consacrées aux enfants par exemple ou à des parents âgés, comme un travail effectué avec un petit salaire. A l’avenir, on ne tiendrait plus compte que du travail effectif (ndlr : sous contrat)* ».

## Une vision dogmatique, hors du réel

Machos, ces gouvernements ? Peut-être. Mais surtout aveugles. C’est le propre d’un mode de pensée dogmatique. On ne regarde pas ce qui se passe. On fait comme si. Comme si l’un-e est égal-e à l’autre ; chacun-e seul-e responsable face aux aléas et aux choix de la vie : « Supposons Monsieur A et Madame B ; supposons qu’ils aient une carrière complète, un travail épanouissant, des enfants pour lesquels ils trouvent sans peine des formules d’accueil. Supposons qu’ils ne sont jamais malades ; supposons qu’ils peuvent se payer un-e employé-e de maison. Supposons... » Et alors tout est réglé. Dans la vraie vie, si l’on ne peut pas compter sur un système solidaire, une partie significative de la population, pensionnés en tête, basculent dans la pauvreté.

*Christine Steinbach*

1. « Pensions : le casse du siècle », *Contrastes* n°174, mai-juin 2016, édité par les Equipes Populaires.



# UN GOUVERNEMENT DE DESTRUCTION MASSIVE



Les attaques en matière de sécurité sociale deviennent quasi quotidiennes. La responsabilité des problèmes budgétaires est renvoyée aux individus, et on attend comme par miracle le retour d'une hypothétique croissance. Pour Felipe Van Keirsbilck, secrétaire général de la CNE, il n'y aura pas de réponse aux drames sociaux sans une meilleure répartition des richesses et une réduction massive du temps de travail.

■ **Contrastes : Sans que le grand public ne fasse nécessairement le lien entre les mesures prises ou prévues par le gouvernement, la plupart d'entre elles portent directement atteinte au fonctionnement actuel de la Sécurité sociale. Pouvez-vous en épinglez quelques-unes ?**

□ **Felipe Van Keirsbilck** : De fait, on est avec un gouvernement qui avance comme un bulldozer à travers les droits sociaux, mais qui le fait de manière saucissonnée, de sorte qu'il n'est pas évident pour la population de se rendre compte que ce gouvernement est en train d'organiser un basculement de régime de société. On bascule d'une société principalement basée sur des droits et la recherche d'égalité (via la socialisation des risques et des revenus), vers une société d'hyper-précarité, d'hyper-flexibilité. Une société dans laquelle le système de droits est remplacé par un système de commercialisation de tout et de méritocratie. Ce basculement a commencé, et le gouvernement a encore certainement des idées et des projets pour les trois années qui lui restent à nuire.

En matière de **pension**, qui est un des tous gros secteurs de la sécurité sociale, on constate qu'il y a en même temps trois attaques contre la logique des pensions. Tout d'abord, le report à 67 ans de l'âge légal de la pension sur base d'arguments tout à fait fallacieux (démographie...), mais qui conduit surtout à ce que beaucoup de gens, surtout les femmes qui ont une carrière plus précaire, vont tout simplement avoir moins d'argent.

Ensuite, la quasi-suppression du régime des prépensions. Et troisième, c'est la mise en cause d'une série d'assimilations aux années de carrière, notamment la bonification grâce aux études ou les pauses-carrières. Donc, globalement, la qualité des pensions va beaucoup diminuer du fait de ce gouvernement, alors qu'on sait

que les pensions sont déjà plus basses en Belgique par rapport à la moyenne européenne.

En matière de **santé**, il y a également des coupes importantes mais ce qui est frappant, c'est la volonté obstinée, absurde de Maggie De Block de vouloir imposer le "Back to work", c'est-à-dire le retour au travail de personnes malades le plus tôt possible. A travers ces mesures, il y a une logique de précarisation, de remplacement des droits par du conditionnel, du mérite.

En matière de **chômage**, une mesure dont on parle peu, c'est l'attaque contre l'allocation de garantie de revenus. Aujourd'hui, la logique est qu'un travailleur à temps partiel involontaire - dans la réalité, ce sont dans 80% des cas une travailleuse - qui gagne moins avec son temps partiel que si elle était au chômage, elle reçoit un petit complément pour qu'elle ne soit pas pénalisée par le fait de travailler à mi-temps. Pour une bonne partie des femmes qui sont dans le cas, elles pourraient perdre jusqu'à la moitié de cette garantie de revenus.

■ **En quoi ces mesures portent atteinte aux droits fondamentaux de protection sociale (accès aux soins par exemple), augmentent les inégalités et la précarité ?**

□ Ce modèle fait que l'accès aux droits (aux allocations de chômage, aux soins de santé, à une pension correcte...) est de plus en plus restrictif. De plus en plus de gens vont perdre ces droits ou les auront encore, mais de manière très décaféinée. Et en même temps, on voit que le filet de sécurité qui est encore en dessous de celui de la sécurité sociale, c'est-à-dire l'aide sociale - qui dépend principalement des communes ou des régions - a également de moins en moins de moyens. On est en train d'organiser une société dans laquelle ceux qui sont très forts auront encore beaucoup d'avantages, alors que la majorité des gens seront en situation de grande précarité, sans que la société puisse leur garantir que le CPAS sera encore en capacité de →

## UN "GOUVERNEMENT ANTI-FEMMES"

On pourrait développer longuement de quelle manière ce "gouvernement de destruction des droits sociaux" est aussi un "gouvernement anti-femmes".

J'ai cité les discriminations dont elles sont victimes pour la pension et pour le travail, je pourrais en citer de nombreuses autres. Par exemple quand on diminue les subventions aux soins de santé, aux soins aux personnes âgées, à l'accueil de la petite enfance... La conséquence est qu'on va supprimer des emplois essentiellement féminins dans ces secteurs. Mais le second effet pervers, c'est que les restrictions dans le secteur des services aux personnes renvoient une partie des soins aux personnes à la famille. Or, on peut rêver à une égale répartition de ces tâches entre les hommes et les femmes, mais la réalité est que l'immense majorité de ce travail non payé et invisible est assumé par les femmes.

→ les aider correctement en cas de licenciement ou de grave problème de santé.

Tous les problèmes ont leur origine dans des choix politiques européens et belges, ou dans la réalité de l'économie mondialisée. Et la réponse, la responsabilité de ces problèmes est renvoyée aux individus. Concrètement, cela signifie qu'on va contrôler si deux chômeurs n'habitent pas ensemble, si un malade ne fait pas semblant d'être malade... On met les gens en situation d'hyper-précarité.

### ■ Face aux difficultés budgétaires actuelles du gouvernement et aux pressions exercées par l'Union européenne pour réduire les dépenses publiques, quelles solutions prénez-vous pour assurer la viabilité de la Sécurité sociale ?

□ C'est très important d'avoir une vision moderne de la sécurité sociale, c'est-à-dire qui tient également compte des défis écologiques, de la saturation des objets de consommation.

Il faut penser à une sécurité sociale qui soit compatible avec l'idée que la croissance économique mesurée par le PIB va être très faible ou nulle pour de longues années. Or, on a des gouvernements qui, pour des raisons de politique politicienne, continuent à faire croire que nous sommes dans une panne passagère de croissance mais que tout va s'arranger bientôt.

On constate depuis plus de dix ans que l'horizon du retour à la croissance recule chaque année. Et si malheureusement le gouvernement Michel est encore là dans dix ans, il nous promettra que ça ira mieux en 2029 !

Je pense qu'on doit se préparer à vivre dans une société dans laquelle la croissance économique - et ça peut être une bonne nouvelle - n'est plus automatique et peut être nulle. Mais si c'est ça le modèle qui se profile, cela pose deux problèmes fondamentaux.

Depuis l'après-guerre, l'augmentation des richesses produites, qui a principalement servi à la hausse de la productivité, a permis à la fois aux actionnaires et aux travailleurs de s'enrichir. Il faut insister sur le fait que si on envisage l'économie sur une longue période (60 ans), l'enrichissement des travailleurs s'est fait en partie en revenus directs mais en plus grande partie en revenus indirects. On a construit un système de protection sociale très puissant et très performant, notamment grâce au fait que la croissance économique permettait de donner une belle part de gâteau aux actionnaires mais également une belle part aux travailleurs, dont une grande partie était "socialisée" (la pension, le chômage,

les allocations familiales, le remboursement des soins de santé via la sécurité sociale).

Aujourd'hui, ce qu'on voit chez Caterpillar, Axa, ING et partout ailleurs, c'est que, puisque la croissance est très faible mais que les actionnaires continuent à vouloir une part de gâteau de plus en plus grande chaque année malgré le fait que le gâteau n'augmente pas, les autres (les travailleurs) ont toujours moins.

On peut imaginer une société de bien-être et de prospérité partagée sans avoir besoin de croissance économique. Les 400 milliards de PIB en Belgique correspondent à une richesse de 36.000 € par an et par personne. C'est largement suffisant pour avoir une société où on a une vie de qualité.

Mais le problème, c'est de trouver une manière de faire courber la tête aux actionnaires. On devrait pouvoir leur dire : « OK, vous avez peut-être droit à un petit retour sur investissement, mais cette année, la priorité, ce sont les besoins fondamentaux des gens ». On peut vivre sans croissance économique, mais ça rend plus nécessaire que jamais une confrontation claire avec les actionnaires, ce dont nous sommes très loin aujourd'hui puisqu'on a des gouvernements qui sont totalement au service des actionnaires.

Le deuxième gros problème, c'est que si la croissance est faible ou nulle, ça demande de revenir à une redistribution collective et massive du temps de travail.

La loi Peeters, c'est une vision du 19<sup>e</sup> siècle. Une vision de progrès et de prospérité partagée est possible, mais elle passe par une vision du monde du 21<sup>e</sup> siècle où la norme devrait être la semaine de quatre jours, avec des possibilités d'interrompre son travail à des moments importants de la vie, tant pour les hommes que pour les femmes. De sorte qu'on travaille moins, qu'on travaille tous et qu'on vive mieux. C'est économiquement possible et c'est une condition sans laquelle on devient comme un cocaïnomane, dépendant d'une croissance nocive pour l'environnement et pour le sens de la vie.

Quand la seule réponse politique est "Attendons que la croissance revienne", il n'y aura pas de réponse possible aux drames sociaux. Et donc, il faut agir sur la redistribution primaire pour faire en sorte que les travailleurs récoltent davantage que les miettes laissées par les actionnaires quand ils le veulent bien. Et il faut une réduction massive du temps de travail.

*Interview réalisée par Paul Blanjean et Monique Van Dieren*

## LE CHOC DES VISIONS EN 8 MOTS



**Felipe Van Keirsbilck identifie quatre mots qui définissent quel modèle l'Europe et le gouvernement Michel est en train d'imposer en matière de protection sociale et de modèle de société.**

- Le premier mot est **PRIVATISATION**. On renvoie vers le secteur privé un certain nombre de besoins fondamentaux. Pas dans l'intérêt des usagers bien sûr, mais dans celui des dirigeants d'entreprises et de leurs actionnaires.
- Ensuite, **RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE** : chacun est supposé être responsable de ce qui lui arrive, même si c'est une décision prise en Californie et qui touche 6.000 travailleurs d'un coup.
- La **MÉRITOCRATIE** est également basée sur la fiction de l'égalité des chances à la naissance. Or, on sait que ce n'est pas vrai. Et avec cette fiction, on dit aux gens "Débrouillez-vous, celui qui veut peut". Et donc chacun doit recevoir le fruit de son effort à lui tout seul.
- Le quatrième mot, c'est la **SOUSSION/dépendance** au travail. Il n'est cependant jamais utilisé par les tenants des politiques néolibérales. Mais dans leur conception de la société, moins on a des mécanismes qui offrent une sécurité sociale et une sécurité de revenus, plus on est dépendant du revenu que procure le travail salarié. Si les allocations de chômage ou de maladie sont de plus en plus précaires, alors les gens vont être de plus en plus enchaînés à leur travail, et seront donc plus malléables et moins revendicatifs par rapport à leur salaire ou leurs conditions de travail.

**Face à ce modèle qui s'impose de plus en plus, notre système de protection sociale, certes abîmé et insuffisant, représente un « patrimoine de droits » qui doit être préservé. Ce patrimoine peut lui aussi être défini en quatre mots-clés.**

- Le mot qui fait face à celui de la privatisation, c'est la **SOLIDARITÉ**. La Sécu est basée non seulement sur le principe que la majorité des gens ont de l'empathie, de la bienveillance. On le voit lorsqu'il y a des catastrophes humaines telles que les inondations ou les attentats.  
Les égoïstes cyniques qui disent "Je n'ai rien à gagner en donnant un coup de main à mon voisin", c'est 5% de la population. L'immense majorité est plutôt dans une civilisation de la solidarité où le calcul économique, l'intérêt personnel n'est pas la motivation première.
- Le deuxième mot, c'est la **SÉCURITÉ COLLECTIVE**, la couverture sociale. Cela signifie que même s'il m'arrive un accident de parcours, ma sécurité est assurée et ne repose pas uniquement sur le fait que je ne ferai jamais d'erreur. Un peu comme les alpinistes en cordée : ma sécurité ne repose pas sur le fait que je ne ferai jamais un pas de travers, mais sur le fait qu'il y a des cordes qui amortissent fortement la chute.
- Troisième mot en face de la méritocratie, c'est "**REDISTRIBUTION**". Globalement, on produit des richesses. C'est normal que ceux qui travaillent plus gagnent un peu plus. Mais il y a des besoins fondamentaux qui doivent être couverts pour tout le monde, et il est inadmissible que des gens n'aient rien, ou beaucoup trop peu. Donc, dans certains cas, les systèmes de protection sociale me coûtent un peu d'argent. Mais dans d'autres cas, ils vont me rapporter beaucoup. Et ce n'est pas grave de perdre un peu d'argent si je suis dans le camp des gagnants. Chez nous, la logique de charité est supplétive mais ne remplace pas la logique de redistribution.
- Le quatrième mot, en réponse au mot "soumission", c'est le mot "**ÉMANCIPATION**". Je pense que l'aspect "sécurité" offert par la sécurité sociale permet aux gens de dire que face à ce travail stressant, ou trop éloigné de leur domicile par exemple, ils peuvent se permettre de prendre un petit risque en passant à mi-temps ou en changeant de travail. Un des effets induits par la sécurité sociale, c'est donc une forme d'émancipation des individus. Bien sûr, on est globalement obligé de travailler toute sa vie, mais cette pression n'est pas toujours une pression totale de chaque instant. On peut aussi avoir des moments où on prend un peu de liberté par rapport au lien entre le travail et les revenus, ce qui permet de répondre à des besoins familiaux, de se former...



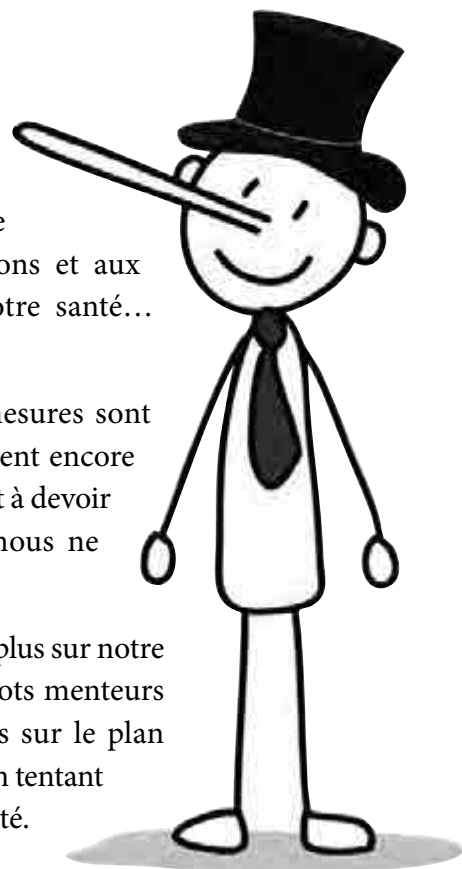
©.Equipes Populaires

# CECI EST UN CANULAR... JUSQU'À QUAND ?

Notre qualité de vie est attaquée de toutes parts par le gouvernement Michel. Tantôt il s'attaque aux pensions et aux allocations de chômage, tantôt à notre travail, à notre santé... Ça suffit ! La fiction risque vite de dépasser la réalité !

Restriction de nos droits les plus élémentaires, ces mesures sont profondément inégalitaires et injustes. Elles appauvrissent encore plus la grande majorité des citoyens. Et nous contraignent à devoir faire des efforts pour contribuer à cette crise dont nous ne sommes pas responsables.

A chaque annonce de "réforme", l'étai se resserre un peu plus sur notre qualité de vie. Cette campagne vise à démasquer les mots menteurs du néolibéralisme, cette idéologie qui fait des ravages sur le plan économique et social, mais qui colonise aussi les esprits en tentant de nous convaincre qu'il n'y a pas d'alternative à l'austérité.



## PARTICIPEZ À NOTRE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION !

- En consultant notre site [www.secuflex.org](http://www.secuflex.org) qui permet d'avoir un aperçu des mesures archaïques du gouvernement en matière de chômage, de santé, de pensions... et qui propose des alternatives. Parce que OUI, n'en déplaise à certains, les ALTERNATIVES EXISTENT !
- En distribuant notre **dépliant**.
- En partageant notre **événement Facebook**.
- En achetant notre **Dico décalé et engagé "Le Petit Menteur illustré"**, indispensable pour comprendre la signification réelle de certains mots du discours néolibéral. Prix : 6€ (membres EP : 4€) + frais d'envoi
- En diffusant notre **magazine spécial campagne** que vous tenez en mains. Celui-ci est disponible gratuitement ou téléchargeable sur [www.equipespopulaires.be](http://www.equipespopulaires.be)

Pour obtenir "Le Petit Menteur illustré" et la revue "Contrastes": [secretariat@equipespopulaires.be](mailto:secretariat@equipespopulaires.be) ou 081/73.40.86 ou dans les secrétariats régionaux des Equipes Populaires (coordonnées sur le site [www.equipespopulaires.be](http://www.equipespopulaires.be))